



Rapport de gestion 2018



Arrivée des modules du nouveau bâtiment provisoire des Rammes à Payerne (photo PAL)

Table des matières

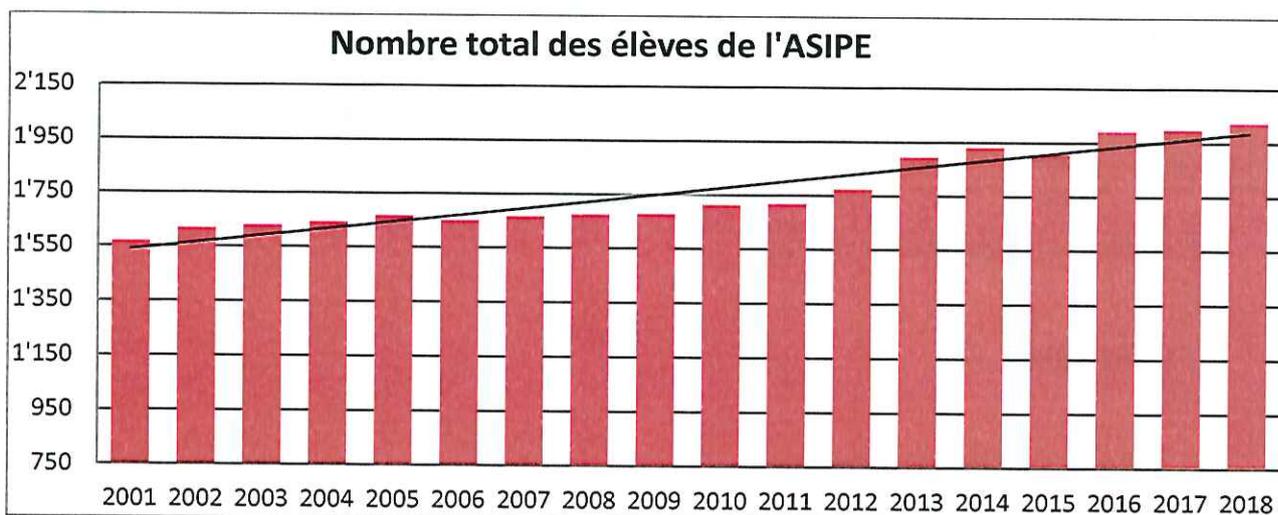
- 1. Introduction**
- 2. Autorités**
 - 2.1 Conseil intercommunal**
 - 2.2 Conseil d'établissement**
 - 2.3 Comité de direction**
- 3. Administration**
- 4. Transports scolaires**
- 5. Bâtiments**
 - 5.1 La Passerelle**
 - 5.2 Derrière la Tour**
 - 5.3 Promenade Moderne**
 - 5.4 Rammes provisoire**
- 6. Finances**
- 7. Parascolaire**
- 8. Bibliothèque de Derrière la Tour**
- 9. Etablissement primaire de Payerne et environs**
- 10. Etablissement secondaire de Payerne et environs**
- 11. Camps et sorties scolaires**
- 12. Services médicaux**
- 13. Conclusion**

1. Introduction

En vertu de l'article 125 b de la loi sur les communes, le Comité de direction soumet son rapport de gestion à la commission de gestion de l'ASIPE et à son Conseil intercommunal.

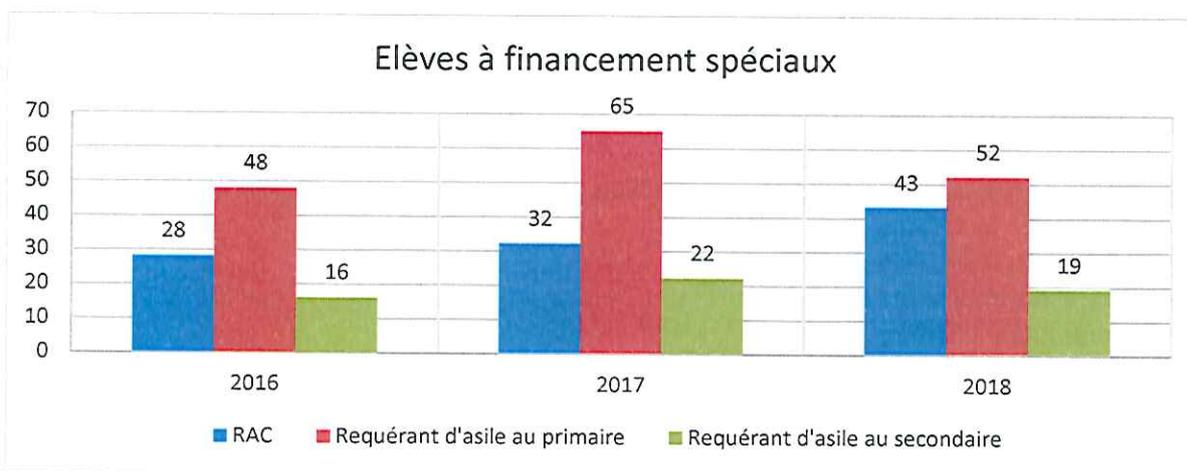
L'année 2018 a été marquée par une hausse (+1.6%) du nombre d'élève par rapport à 2017 (+0.3%). Le cap des 2'000 élèves a été passé durant le deuxième semestre.

Plusieurs projets, dont celui du plan de développement et de la mise place du bâtiment provisoire des Rammes ont été menés à bien, ainsi que la révision des statuts de l'association.



Commentaire : l'augmentation du nombre d'élèves entre 2012 et 2013 est la conséquence de l'entrée en vigueur de la LEO et des nouveaux élèves du secondaire provenant de l'ASIEGE.

Les graphiques ci-dessous, indiquent le nombres d'élèves qui sont financés par les communes de domicile (RAC) ou par le canton (requérant d'asile) selon la décision n°138 du département.



Source : ASIPE

Le graphique ci-dessous indique l'évolution de la population résidant dans les communes de l'ASIPE. Entre 2010 et 2018, la croissance de la population a été de 16.9%.



Source : Feuille des avis officiels du 1^{er} mars 2019

2. Autorités

2.1 Le Conseil intercommunal

La composition du Conseil avec les délégués fixes (de l'exécutif communal) durant l'année écoulée et pour la législature 2016-2021 :

- Jean-Daniel Curchod de Chevroux
- Daniel Givel de Corcelles
- Alain Sumi de Grandcour
- Tiffany Buffier de Missy
- André Jomini de Payerne
- Brigitte Schumann de Trey.

La composition du Conseil avec les délégués variables (du législatif communal) pour la même période :

- Viviane Gaiani-Cuany de Chevroux
- Pascal Allenbach de Corcelles
- Laurent Cosendai de Corcelles
- Fabrice Perret de Corcelles
- Houcine Louati de Corcelles
- Michael Trchsel de Grandcour
- Philippe Charmoy de Grandcour
- Aurelien Karg de Missy
- Tiffany Buffier de Missy
- Serge Grognez de Payerne
- Sandra Savary de Payerne
- Roland Bucher de Payerne
- Stéphane Perey de Payerne
- Estelle Babey Martin de Payerne
- Philippe Pillonel de Payerne
- Donald Hrunka de Payerne, fin de mandat en cours d'année

- Diana Cruz de Payerne
- Muriel De Dompierre de Payerne
- Jean-David Dieserens de Payerne, fin de mandat en cours d'année
- Stéphane Maillard de Payerne
- Zagorka Ney de Payerne
- Aurélie Rapin de Payerne
- Marguerite Bingelli de Payerne
- Veronica Torres Méan de Payerne, fin de mandat en cours d'année
- Anne Jaccottet de Trey.

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises durant l'année sous la présidence de M. Laurent Cosendai:

- Le 27 mars 2018 à Trey :
 - Préavis 1/2018 sur le *crédit complémentaire au budget 2018 pour la mise en place d'un pavillon scolaire provisoire pour l'établissement primaire aux Rammes à Payerne* ;
 - Préavis 2/2018 sur *la révision des statuts de l'ASIPE* ;
 - Préavis 3/2018 sur *les comptes 2017 et rapport de gestion*.
- Le 12 septembre 2018 à Grandcour :
 - Préavis 4/2018 sur *le budget de fonctionnement 2019*.

2.2 Le Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de seize délégués qui représentent les autorités politiques de l'ASIPE, les professionnels actifs au sein des établissements primaires et secondaires, les milieux et organisations concernés par les vies des établissements et les parents d'élèves.

Ses membres sont:

- Julien Mora, municipal à Payerne et président du Comité de direction (remplacé lors d'une séance par Mme Nicole Rapin, municipale à Corcelles et vice-présidente du Comité de direction) ;
- Philippe Charmoy, conseiller communal à Grandcour ;
- Aurélien Karg, conseiller communal à Missy. Il remplace Thierry Graf, municipal à Missy démissionnaire suite à sa nomination au Comité de direction ;
- Sandra Savary, conseillère communale à Payerne ;
- Philippe Duboux, directeur de l'établissement secondaire ;
- Christian Chevalier, directeur de l'établissement primaire ;
- Corinne Gotti, enseignante au sein de l'établissement secondaire ;
- Isabelle Giauque, enseignante au sein de l'établissement primaire ;
- Jeannine Hausammann, de la bibliothèque intercommunale « La Passade » ;
- Frédéric Danzi, du Stade-Payerne. Il a démissionné en cours d'année et n'est pour l'instant pas remplacé ;
- Philippe Delbrouck, directeur de la Fondation Cherpillod ;
- François Marion des écoles musiques multi-sites ;
- Rosa Maria Da Silva Viera Querido, représentante des parents ;
- Magali Dubois, représentante des parents ;

- Aude Roux, représentante des parents ;
- Alexandre Zosso, représentant des parents.

Le Conseil d'établissement s'est réuni à quatre reprises en 2018 sous la présidence de Philippe Charmoy.

Selon ses compétences, il a demandé à la Cheffe du département l'octroi de jours de congés supplémentaires pour les élèves les lundis des manifestations des Brandons et du Tirage pour les élèves enclassés à Payerne, de la Fête de Mai pour les élèves enclassés à Corcelles.

Le lundi de la Fête de Grandcour étant le lundi de Pentecôte, ce congé supplémentaire n'a pas été demandé pour l'année 2019. Les élèves qui se trouvent à Vers-chez-Perrin ont congé selon leur provenance (Payerne ou Corcelles). Le conseil a également préavisé sur les règlements d'établissement de l'EPPE et de l'ESPE ainsi que sur les modifications des horaires des établissements.

Lors d'une de ses séances, il a accueilli des délégués du Conseil des élèves de l'établissement secondaire pour une présentation de leur organisation. Le Comité de direction a mis en discussion au sein du conseil d'établissement les variantes futures du financement des camps scolaires et autres activités. Le projet LIFT a également fait l'objet d'une présentation au conseil.

Les délégués des parents d'élèves ont pu amener leurs remarques sur divers points concernant la rentrée scolaire et la vie des établissements. Ils ont organisé au mois de mai une assemblée générale des parents d'élèves où le Pédibus a été présenté ainsi qu'une conférence avec pour thème « *Comment vivre avec un jeune accro aux jeux vidéo ?* ».

Les travaux des commissions ad hoc « Pédibus » et « Cours de récréation » ont suivi leur cours. Des séances d'information avec les parents intéressés par des trajets à pied commun, notamment à Corcelles, ont eu lieu et elles continueront en 2019 avec Payerne.

L'inventaire des cours de récréation a été fait. Les améliorations de minimales importances d'un point de vue budgétaire ont pu être faites et le listing des améliorations globales a été transmis aux Communes responsables.

Les PV des séances du Conseil d'établissement sont disponibles sur le site internet de l'ASIPE.

2.3 Le Comité de direction :

Le Comité de direction (CoDir) est composé comme suit :

- Julien Mora de Payerne, président
- Nicole Rapin de Corcelles, vice-présidente
- Corine Ranzoni de Chevroux
- Thierry Graf de Missy
- Sandra Menétrey de Grandcour
- Philippe Cornamusaz de Trey
- Eric Küng de Payerne

Monsieur Thierry Graf a rejoint le Comité de direction en février, suite au départ de Madame Laura Jutzi qui a quitté sa fonction de Conseillère municipale auprès de la commune de Missy.

Durant l'année écoulée le CoDir s'est réuni lors de 16 séances ordinaires et extraordinaires. Ces dernières séances ont pour principaux objectifs de traiter les projets en cours, notamment le plan de développement et les constructions.

Le représentant de l'ASIEGE, Monsieur Patrick Gander, participe systématiquement aux séances avec voix consultative.

Le CoDir s'est organisé en dicastère de manière plus précise, essentiellement pour les bâtiments et les transports, ceci pour permettre à la fois une meilleure réactivité et surtout une meilleure répartition des charges.

Les transports scolaires des communes de Chevroux, Missy, Corcelles-près-Payerne et Grandcour sont à la charge de Madame Sandra Ménetrey, alors que les transports scolaires pour les communes de Payerne, l'ASIEGE et Trey sont ceux de Monsieur Philippe Cornamusaz.

Concernant les bâtiments scolaires, Madame Corine Ranzoni est en charge des projets de constructions et Monsieur Eric Küng des bâtiments existants. Monsieur Thierry Graf est en charge de toutes les activités parascolaires, c'est-à-dire la bibliothèque, le restaurant scolaire, UAPE et les devoirs surveillés.

Les membres du CoDir ont participé à différentes séances ou visite de bâtiments scolaires. Une association « *Groupement des autorités scolaires communales du canton de Vaud* » au sens des articles 60ss du Code civil s'est constituée durant l'année.

Il s'agit d'une organisation composée de communes vaudoises ou d'associations intercommunales vaudoises en lien avec les activités scolaires. Son but est notamment l'échange d'information et la défense des intérêts des membres. Les statuts devraient d'être adoptés début de l'année 2019.

3. Administration

Notre nouvelle secrétaire-comptable de l'ASIPE, Mme Nadège Bulliard (photo ci-dessous) a pris ses fonctions le 1^{er} février. Elle occupe les mêmes locaux que le directeur de l'ASIPE à la DLT durant son temps de travail qui est de 40%.

Le directeur, M. P-A Lunardi a suivi durant l'année une formation à l'IDHEAP¹ sur le modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) dans le dessein de préparer l'ASIPE pour son nouveau plan comptable, dont l'implémentation est prévue entre 2022 et 2023 par l'Etat de Vaud, qui est encore en phase pilote dans quelques communes.

Après l'acceptation du projet de statuts de l'ASIPE par le Comité de direction en octobre 2017, l'exécutif a organisé en janvier 2018, une séance de présentation aux commissions consultatives des communes membres de l'association. Les statuts ont été adoptés par le Conseil intercommunal en mars et en juin par les législatifs des six communes de l'ASIPE. Fin août 2018, c'est le Conseil d'Etat qui les a validés.



¹ Institut des hautes études en administration public de l'Université de Lausanne

Depuis l'année scolaire 2013-2014, tous les élèves du secondaire de l'ASIEGE sont scolarisés auprès de l'établissement secondaire de Payerne et environs. Aucun contrat ne clarifiait ce mandat. Les anciens statuts ne prévoyaient pas cette possibilité. Avec les nouveaux, les deux comités de direction concernés ont signé un contrat de droit administratif permettant de fixer l'ensemble des modalités de fonctionnement, de financement et de représentation.

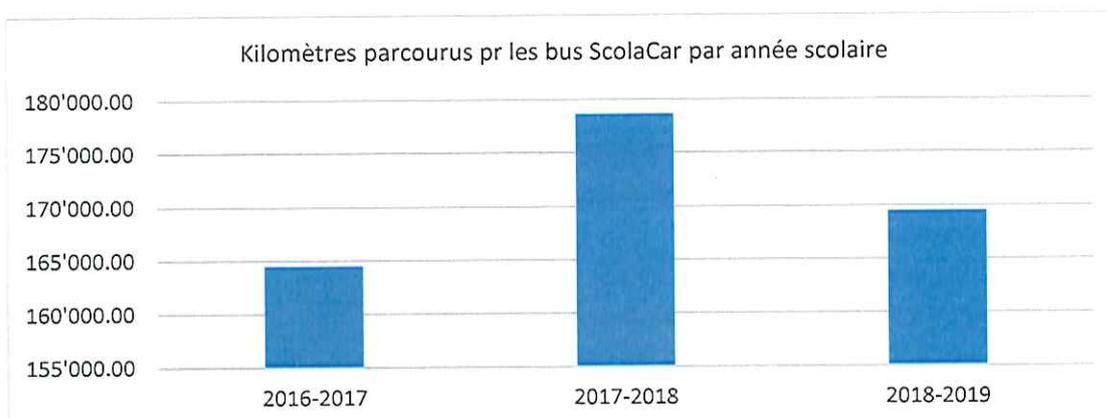
Le Comité de direction a procédé à un appel d'offre pour une assurance juridique, qui couvre notamment les risques liés à la responsabilité du maîtres d'ouvrage, de l'employeur, etc. C'est la société AXA qui a proposé la meilleure prestation en la matière. L'entrée en vigueur du contrat est prévue pour le 1^{er} janvier 2019.

4. Transports scolaires

La direction de l'établissement primaire a effectué des changements d'horaires scolaires pour la rentrée d'août 2018, ce qui a engendré de nombreuses difficultés pour la création des horaires des transports et de l'insatisfaction auprès des parents.

Face aux difficultés rencontrées durant les premières semaines de la rentrée, le Comité de direction s'est réuni avec CarPostal, ainsi que l'établissement primaire afin de proposer des modifications, notamment des changements d'horaires pour les classes de Vers-chez-Perrin.

Dans le graphique ci-dessous, indique les kilomètres parcourus par les six bus ScolaCar engagés pour effectuer les transports quotidiens et spéciaux de l'ASIPE. Selon les prévisions pour l'année scolaire 2018-2019, les bus auront parcouru plus de quatre fois le tour de la Terre à l'équateur.



Source : CarPostal

Pour ce qui concerne la distribution des abonnements, l'exercice fut également très compliqué. En effet, la communauté tarifaire de Frimobil a décidé durant l'été de passer leur abonnement au format Swisspass. Tous les élèves du secondaire qui avaient déjà leur abonnement ont dû refournir une photo, ce qui a engendré plusieurs mois de retard pour l'ASIPE, mais également pour d'autres associations intercommunales. De plus, une panne informatique auprès de l'unité de production de ces abonnements à Berne a encore compliqué l'opération.

Durant l'année 2018, neuf élèves ont reçu un avertissement écrit en raison de leur comportement inapproprié. La commission transport composée de Mme Sandra Menétrey, M. Philippe Cornamusaz

et M. Pierre-Alain Lunardi, a reçu trois enfants avec leurs parents en audience en janvier, accompagné par le médiateur de CarPostal. Aucune exclusion n'a été nécessaire par la suite.

En 2016, ainsi qu'en 2017 deux audiences ont été mises sur pied pour des incidents similaires.

Comme l'année précédente, un bus ScolaCar est venu au collège de Grandcour lors de la présentation aux élèves qui commencent leur scolarité. C'est pour eux l'occasion, non seulement de rencontrer leur enseignante, mais aussi de découvrir leur futur moyen de transport pour aller à l'école et apprendre les bonnes pratiques en matière de sécurité.

5. Bâtiments

Durant l'année, les différents bâtiments scolaires que l'ASIPE louent n'ont pas subi de travaux particuliers. Selon le budget, du mobilier scolaire a été acquis dans un processus de renouvellement, notamment pour les élèves du secondaire sur le site de la Promenade.

Avec la validation du plan de développement et l'entrée en vigueur des nouveaux statuts, le Comité de direction a pu démarrer le nouveau projet de construction dont le nom est *La Coulaz 2021*. Un

bureau d'aide au maître d'ouvrage a été mandaté pour accompagner l'ASIPE tout au long du projet. Un programme du bâtiment a été réalisé en automne et validé par le DGEO et le SEPS. Un préavis pour un crédit d'étude sera soumis au Conseil intercommunal en février 2019, permettant à des mandataires de concevoir le bâtiment (cahier des charges détaillés) selon la procédure SIA 144. Préalablement, une étude de faisabilité a été faite par un bureau d'architecte dans le



dessein de vérifier que le programme du bâtiment est compatible avec la zone de La Coulaz.

La présence de deux salles de gym (bâtiment à droite sur la photo) sera directement intégrée dans le concept et les aménagements sportifs extérieurs.

La planification du projet permettrait au Comité de direction de déposer un crédit de construction en automne 2019 et une mise en fonction du bâtiment pour août 2021, dans la mesure où il n'y a pas d'opposition, de recours ou autres problèmes rencontrés durant le chantier.

5.1 Collège de la Passerelle

Durant l'année écoulée, ce bâtiment n'a pas subi de travaux particuliers.

5.2 Collège DLT

Ce bâtiment a fait l'objet de différents entretiens ou d'améliorations. Tout d'abord, une porte coulissante a été posée au 1^{er} étage, permettant ainsi de mieux maîtriser les flux de personne en dehors des périodes scolaires, notamment pour ceux qui utilisent les salles de gym en soirée. Plusieurs fenêtres ont été changées en raison de leur vétusté et de leur manque d'isolation thermique. Ce projet va continuer ces prochaines années.

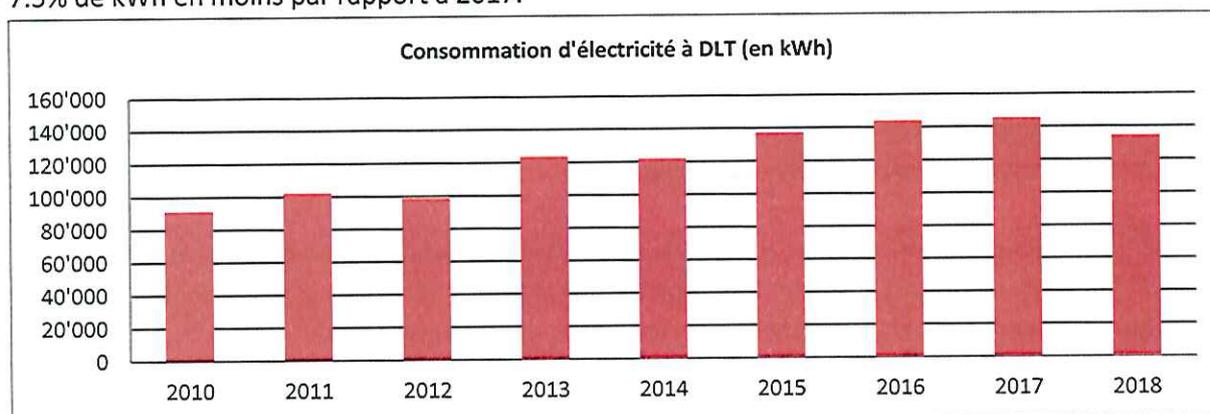
Une partie du parquet de la bibliothèque a été refait durant l'été, en raison de son usure. Des plaques ont été posées sous les chaises de bureau permettant de retarder l'usure normale. Une clôture a été posée à proximité de l'aire de dépose, dans le dessein de sécuriser la cour de récréation.

Un contrôle OIBT a eu lieu début 2018 pour l'ensemble de DLT. Un appel d'offre a été fait pour mandater un électricien afin de mettre aux normes les installations.

Le Comité de direction a souhaité faire un audit incendie sur ce bâtiment en janvier 2018. Les éléments importants ont été traités durant l'année, comme par exemple l'obturation des gaines techniques ou le contrôle du paratonnerre.

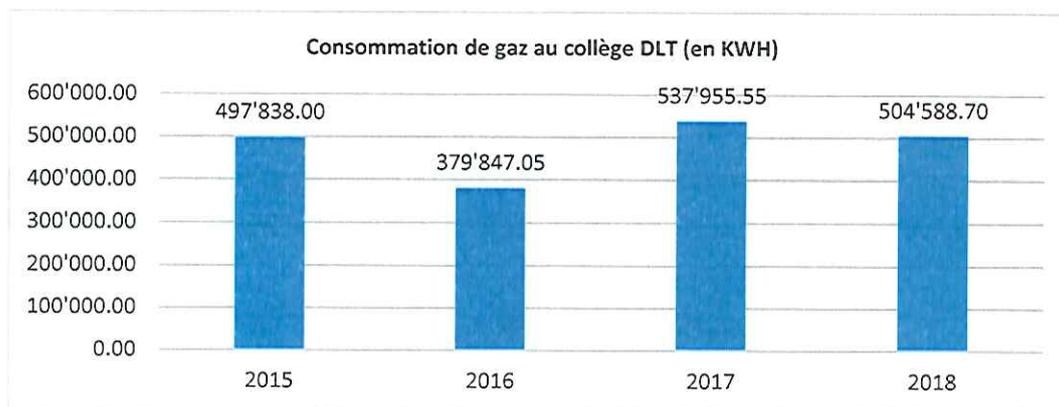
Des travaux d'entretien ont été faits dans les vestiaires des salles de gym, notamment les douches et certaines parties du carrelage. L'éclairage a également été modifié, permettant une meilleure qualité d'éclairage et moins de consommation. Les derniers vestiaires seront modernisés durant l'année 2019. Dans le sens du développement durable, l'ASIPE a mandaté un audit énergétique sur l'ensemble du bâtiment. Si les conclusions seront connues en principe au début de l'année 2019, plusieurs pistes ont déjà été identifiées, comme la qualité des fenêtres (thermique), l'éclairage (énergie), ainsi que les bonnes pratiques des utilisateurs.

Dans le graphique ci-dessous, l'on constate pour la première fois une baisse de la consommation électrique. Ceci est dû principalement au processus de renouvellement des consommateurs électriques qui sont plus efficaces (notamment les deux salles de gym). Il s'agit d'une économie de 7.5% de kWh en moins par rapport à 2017.



Pour comparaison, la consommation annuelle de DLT représente approximativement une consommation annuelle de 19 appartements habités chacun par une famille de quatre personnes (source : Groupe E).

Un projet d'une installation solaire a été lancé en fin d'année 2018. Un appel d'offre sur invitation a eu lieu en décembre et se poursuit encore début 2019. Il s'agit de trouver une solution permettant une autoconsommation, mais également la possibilité d'injecter de l'énergie propre dans le réseau.



Source : Groupe E

Un nouveau contrat a été signé pour effectuer l'entretien et le contrôle du matériel sportif dans les salles de gymnastique.

Lors de la rentrée scolaire 2018-2019, la salle de musique est devenue une salle de rythmique après quelques adaptations sécuritaires. La nouvelle salle de musique a pris ses quartiers dans la nouvelle partie de DLT, au rez.

5.3 Collège de la Promenade Moderne

Durant l'année, il n'y a pas eu de travaux particuliers, hormis le renforcement des murs des WC chez les garçons suite à de nombreuses déprédations par les élèves, ainsi que le changement d'une partie de l'éclairage de secours.

5.4 Collège provisoires des Rammes

Il s'agit du dernier bâtiment de l'ASIPE, qui est rentré en fonction en août 2018, composé de six classes sur deux étages. Sa mise en service a été permise grâce au préavis n° 1/2018 avec un crédit de 990'000 CHF. Le bouclage du crédit met en lumière une charge totale de 814'100.00 CHF, comprenant l'amortissement six mois.

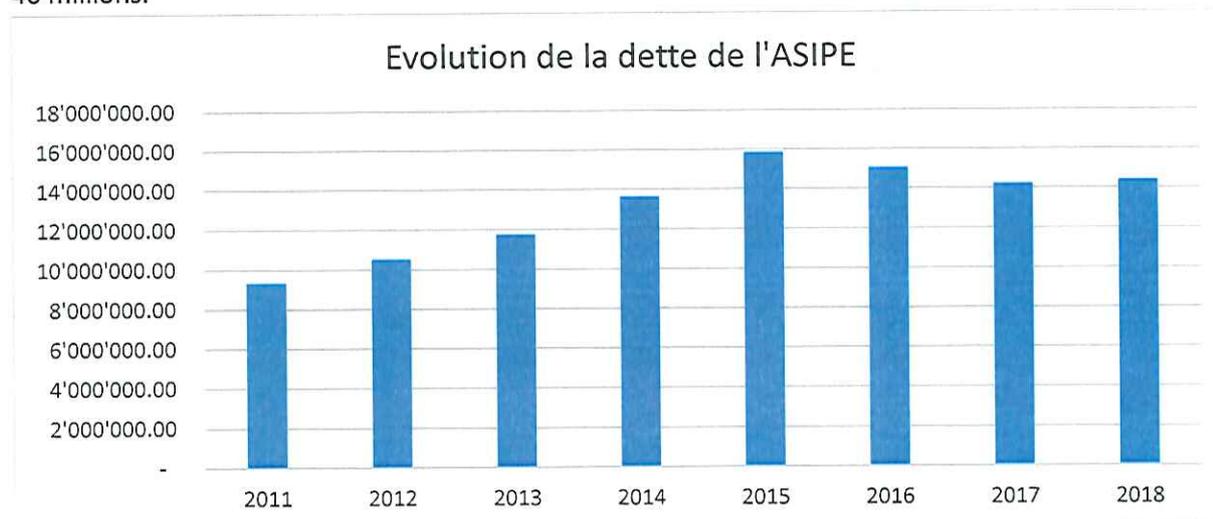
Le timing du projet a été parfaitement respecté, grâce notamment à une météo clémente durant l'été. Un incident s'est produit durant l'automne, il s'agit de l'incendie partiel du tableau électrique qui est à l'extérieur du bâtiment. Ceci n'a



pas nécessité l'évacuation des élèves et seules des prises électriques n'ont pas pu être utilisées durant quelques jours. La raison, qui est une première pour l'entrepris de construction, fut de la condensation dans le tableau en raison des variations de température nocturne et diurne. Une meilleure ventilation a été créée, et un chauffage a été installé. Le mandat de prestations de facility management a été donné au service des bâtiments de la commune de Payerne, permettant ainsi d'avoir des synergies avec le bâtiment des Rammes déjà existant, propriété de cette même commune à proximité.

6. Finances

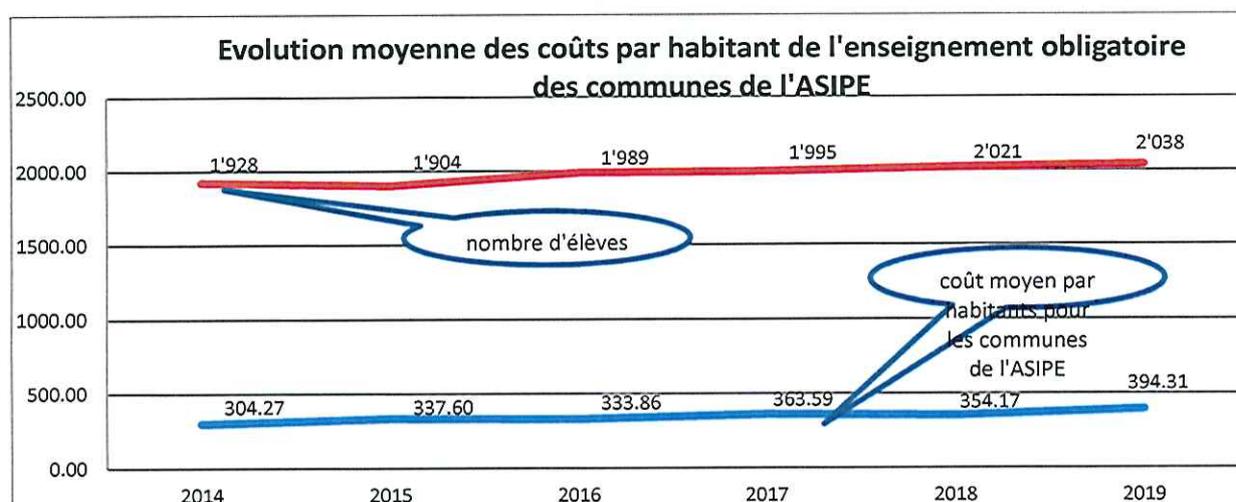
La nouvelle fiduciaire, FIDUCONSULT, a débuté son mandat avec la vérification des comptes 2017. En matière de dettes (voir graphique ci-dessous), un pic a été atteint en 2015 avec l'achat du bâtiment de la Promenade Moderne. Pour rappel, les nouveaux statuts prévoient un plafond d'endettement à 40 millions.



Source : ASIPE

En mars, la Caisse cantonale vaudoise de compensation a procédé à une révision des déclarations de salaires pour les années de 2013 à 2017. Les déclarations AVS, LPP et LAA ont été contrôlées. Une correction de faible importance a dû être faite par la suite, par rapport à des heures supplémentaires payées en 2015 au parascolaire. De plus, selon les directives en la matière, l'ASIPE doit retenir l'AVS sur les honoraires des dentistes et médecins scolaires.

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des coûts par habitants. Il s'agit d'un indicateur régulièrement utilisé en politique publique pour le suivi, ainsi que pour le financement d'une prestation. Pour la courbe rouge, il s'agit de la croissance des élèves du primaire et secondaire. Pour la courbe bleue, il s'agit de l'évolution du coût moyen par habitant et par élève. Pour l'année 2019, les chiffres proviennent du budget et d'une hypothèse de croissance pour les élèves².



Source : ASIPE

² Progression linéaire.

Comptes 2018				
Rubriques	Titres	Charges	Produits	Charges nettes
100	Conseil Intercommunal	1'980.00		1'980.00
	<i>Budget</i>	<i>6'500.00</i>		6'500.00
101	Comité de direction	17'231.96		17'231.96
	<i>Budget</i>	<i>24'300.00</i>		24'300.00
102	Conseil d'Etablissement	2'900.00		2'900.00
	<i>Budget</i>	<i>6'800.00</i>		6'800.00
110	Administration générale ASIPE	237'703.66	2'816.20	234'887.46
	<i>Budget</i>	<i>230'100.00</i>		230'100.00
111	Administration Etablissement primaire	61'199.63		61'199.63
	<i>Budget</i>	<i>46'900.00</i>		46'900.00
112	Administration Etablissement secondaire	21'511.20	111.00	21'400.20
	<i>Budget</i>	<i>27'120.00</i>		27'120.00
150	Bibliothèque scolaire	89'468.37	35'525.42	53'942.95
	<i>Budget</i>	<i>73'500.00</i>		73'500.00
22	Service financier	543.72		543.72
	<i>Budget</i>	<i>1'500.00</i>		1'500.00
350	Bâtiments communaux	2'021'166.85		2'021'166.85
	<i>Budget</i>	<i>2'032'381.75</i>		2'032'381.75
351	Collège Derrière-la-Tour	1'295'651.63	37'325.00	1'258'326.63
	<i>Budget</i>	<i>1'252'550.00</i>	<i>30'000.00</i>	1'222'550.00
352	Collège de la Passerelle	77'349.88	500.00	76'849.88
	<i>Budget</i>	<i>76'700.00</i>	<i>500.00</i>	76'200.00
353	Collège de la Promenade Moderne	471'961.22	115.00	471'846.22
	<i>Budget</i>	<i>497'500.00</i>		497'500.00
354	Bâtiment modulaire des Rammes	60'734.66		60'734.66
	<i>Budget</i>			0.00
500	Parascolaire	358'212.15	358'212.15	0.00
	<i>Budget</i>	<i>357'000.00</i>	<i>357'000.00</i>	0.00
505	Devoirs accompagnés	12'981.66	7'462.50	5'519.16
	<i>Budget</i>	<i>9'100.00</i>	<i>9'000.00</i>	100.00
507	Cantine scolaire	13'189.34		13'189.34
	<i>Budget</i>	<i>100'000.00</i>	<i>73'000.00</i>	27'000.00
510	Enseignement primaire	40'461.75		40'461.75
	<i>Budget</i>	<i>48'000.00</i>		48'000.00
515	Camps scolaires	62'931.30		62'931.30
	<i>Budget</i>	<i>62'000.00</i>		62'000.00
517	Transports	698'489.55		698'489.55
	<i>Budget</i>	<i>775'000.00</i>		775'000.00
520	Enseignement secondaire	31'155.20	6'600.00	24'555.20
	<i>Budget</i>	<i>49'000.00</i>		49'000.00

525	Sports et camps scolaires	76'062.35	13'838.10	62'224.25
	<i>Budget</i>	78'000.00	14'000.00	64'000.00
527	Transports scolaires	365'816.25	4'834.00	360'982.25
	<i>Budget</i>	355'000.00		355'000.00
560	Service médical et dentaire	36'451.10		36'451.10
	<i>Budget</i>	32'600.00		32'600.00
21	Financement, charges à répartir :			5'587'814.06
	Budget 2018 :			5'658'051.75
	Ecart :			-70'237.69
	Ecart en % de la charge budgétée :			-1.24

Pour rappel, en 2015 l'écart était de 7.2%, notamment en raison de la mise en fonction du bâtiment de la Promenade Moderne, non budgété. Pour l'année 2016 il était de -3.75 % et de -2.85 en 2017.

7. Parascolaire

La structure Croc'Bonheur accueille des élèves de la 1P à la 8P durant les semaines d'école, soit 38 semaines par année. Elle est fermée pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Les horaires d'ouverture sont les mêmes que les années précédentes à savoir:

Modules	Horaires d'ouverture
Module 1	07h00 à 08h50
Module 2	12h10 à 14h15
Module 3	14h15 à 15h50
Module 4	15h50 à 18h30

En moyenne, environ 75% des places sont occupées, ce qui est une bonne moyenne. C'est le module 3 qui fait baissé le taux d'occupation, car il concerne uniquement les 1H qui ont congé durant plusieurs après-midis. Dans le tableau ci-dessous, le chiffre en gras correspond au nombre de place possible par module. Le chiffre à sa droite correspond au nombre d'enfants inscrits par module.

Modules	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Module 1	24 / 19	24 / 19	24 / 15	24 / 22	24 / 20
Module 2	36 / 36	36 / 35	24 / 21	36 / 36	36 / 36
Module 3	12 / 1	12 / 8	12 / 12	12 / 2	12 / 3
Module 4	24 / 23	24 / 21	12 / 12	24 / 24	24 / 23

Source : ASIPE – taux d'occupation au 31 décembre 2018

Durant l'année écoulée, le personnel a suivi plusieurs formations continues. L'ensemble du personnel du parascolaire a participé à un cours sur les premiers secours apprenant notamment le massage cardiaque et l'utilisation d'un défibrillateur (photo ci-dessous).

L'une de nos éducatrices a suivi un cours « *Ces enfants difficiles qui nous désarçonnent* », ainsi qu'un cours sur la problématique de l'intégration d'enfant provenant de la migration.

Notre directrice, Mme Corinne Magne, a terminé sa formation de directrice d'institution de l'enfance auprès de l'école supérieur du canton de Neuchâtel en juin, et a obtenu son diplôme.

Le personnel du parascolaire, le concierge du collège DLT, ainsi que le directeur de l'ASIPE ont suivi une formation pour accompagner une élève du secondaire qui est aveugle. Ces collaborateurs sont en charge de l'accompagner entre la gare et le site de La Promenade, aller-retour, dans le dessein de lui rendre les déplacements plus sûrs et donc engendrer moins de fatigue.



Depuis août 2018, l'ASIPE a engagé son premier apprenti pour le CFC d'assistant socio-éducatif (ASE) en la personne de Wissem Elkamel. Ce dernier est coaché par Mme Véronique Faoro qui a suivi la formation de *formatrice en entreprise* donnée par l'Etat de Vaud.

Un stagiaire a été engagé pour l'année scolaire en vue d'une formation CFC d'ASE. Comme depuis plusieurs années, l'ASIPE est partenaire avec le projet *LIFT*³ et accueille régulièrement des élèves de l'établissement secondaire pour leur permettre une expérience professionnelle.

Une nouvelle collaboratrice, Madame Christel Perret, a été engagée en août 2018, spécialement pour s'occuper d'un enfant autiste que nous accueillons. La totalité de son salaire est subventionné par le SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation). Un deuxième enfant ayant la même pathologie devrait être accueilli au Croc' Bonheur après une période d'essai début 2019.

En tout, ce sont neuf collaboratrices et collaborateurs qui sont employés au parascolaire, essentiellement en temps partiel.

Comme les années précédentes, le Comité de direction, ainsi que le directeur et la secrétaire-comptable ont partagé un repas en novembre avec les enfants et le personnel du parascolaire.

Le personnel du parascolaire a été très sollicité par des cas difficiles lors du deuxième semestre en lien notamment avec des problèmes familiaux. En effet des contextes de vie particulièrement lourds pour des enfants ont nécessité que l'ASIPE procède au signalement de ces cas au SPJ, et des placements dans l'objectif de protéger les enfants concernés ont eu lieu.

La direction de l'ASIPE et le Comité de direction ont pris des décisions en matière d'accompagnement du personnel lors de ces moments délicats, mais également au niveau des infrastructures pour permettre de travailler dans des meilleures conditions.

De nombreuses activités ont été développées durant cette année. En effet, une fois par mois, tous les pensionnaires des appartements protégés sont invités à prendre le repas de midi avec les enfants moyennant un coût avantageux.

Ceci permet de créer des liens sociaux intergénérationnels forts appréciés par les uns et les autres. (Photo ci-contre).

Tous les jours à midi, ainsi qu'en fin de journée, une salle de gym de DLT est occupée par nos jeunes. Ceci



³ <https://jugendprojekt-lift.ch/projet-lift/>

permet de simplifier la gestion du repas de midi et de donner l'occasion de pratiquer du sport, essentiellement des jeux d'équipe avec les plus grands.

La nouvelle autorité créée dans le cadre de la révision de la LAJE (Loi sur l'accueil de jour des enfants), l'EAIP, a selon ses compétences, définit les nouvelles normes du parascolaire. Ces dernières seront en vigueur en principe durant le premier trimestre 2019.

Plusieurs institutions ont fait grève à travers le canton. Au Croc' bonheur, le personnel n'a pas souhaité manifester, en raison de leur satisfaction de leurs conditions de travail, et du souci permanent de la direction de l'ASIPE et du Comité de direction de donner de bonnes conditions d'encadrement pour les enfants dont nous avons la charge.

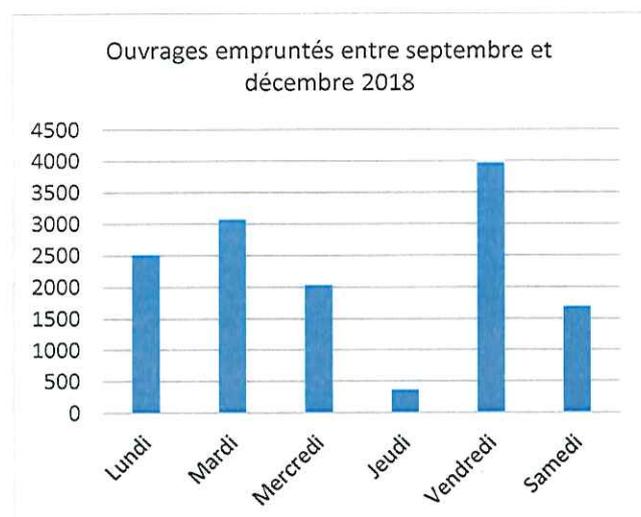
8. Bibliothèque

L'association qui a géré la bibliothèque depuis plusieurs décennies a été dissoute en juin 2018 comme annoncé en 2017. Depuis le 1^{er} juillet, la bibliothèque est entièrement gérée et conduite par l'ASIPE. A ce titre une nouvelle collaboratrice a été engagée depuis le 1^{er} mai.

Madame Angela Dias (photo ci-contre) assume la responsabilité de la bibliothèque comme interlocutrice au sein de l'ASIPE.

Mme Dias est licenciée en histoire et histoire de l'art de l'Université de Lisbonne (Portugal). De nombreux projets ont été réalisés ou sont en cours de réalisation, comme notamment la collaboration avec le musée de l'Abbatiale de Payerne.

Le graphique ci-dessous indique une statistique qui a été établie dans le dessein de revoir les horaires d'ouverture de la bibliothèque en lien avec les besoins. A ce jour, elle est ouverte durant 19 heures hebdomadaires, soit quatre heures les lundis, mardis et vendredis, trois heures les mercredis et deux heures les jeudis et samedis.



Source : ASIPE

Au 31 décembre 2018, la bibliothèque possède 21'018 ouvrages. Durant l'année écoulée, ce sont 764 livres et revues qui ont été acquis pour le tout public (adultes et enfants). La clientèle habituelle est composée de 2'205 abonnés, dont plus de la moitié vivent sur la commune de Payerne et 275 sur la commune de Corcelles-près-Payerne. Durant l'année ce sont 255 nouveaux abonnés qui se sont inscrits.

De nombreuses activités ont été proposées durant ce dernier semestre, comme par exemple une soirée littéraire le 23 novembre avec la présence de l'auteure du roman « *La Dame de compagnie* »,

Mme Bessa Myftiu (photo ci-contre) qui est venue présenter son dernier ouvrage et le dédicacer. Cette dernière étant également docteure en science de l'éducation et enseignante à la HEP, le rôle de l'écriture et de la lecture à l'école a été abordé avec les participants.



D'autres activités sont proposées comme des ateliers avec le jeu du Scrabble ou la lecture de Contes pour Noël. Le projet⁴ « Mille et une histoires » collabore étroitement avec la bibliothèque, permettant des échanges interculturels. D'autres collaborations sont à l'ordre du jour, notamment avec la bibliothèque de Grandcour.

Les collaboratrices continuent d'exploiter l'ancienne cabine téléphonique à Payerne, pour mettre des ouvrages à disposition du public. L'accès est garanti grâce à la précieuse collaboration de pharmacie à proximité.

Plusieurs stagiaires ont été accueillies durant le deuxième semestre 2018. Il s'agit essentiellement de jeunes qui s'intéressent au métier de documentaliste. Un partenariat avec le GYB⁵ a été conclu pour permettre à des étudiants de développer des projets avec la bibliothèque. Il s'agit pour l'heure du développement de la lecture d'ouvrage sur des moyens informatiques (ebooks).

9. Etablissement primaire de Payerne et environs

Au 31 décembre 2018, l'Etablissement comptait 1361 élèves, répartis sur neuf collèges.

Comme le veut la tradition, solidement ancrée dans la région, tous les enfants de 7 ans ont eu l'occasion de planter « leur arbre des sept ans ».

Les élèves de Missy, Grandcour et Chevroux se sont retrouvés dans la forêt de Grandcour entourés de leurs parents et des autorités politiques. C'est la commune de Missy qui fut cette année la commune organisatrice. La même journée a eu lieu à Corcelles-près-Payerne pour les élèves de cette commune, ainsi qu'à Payerne pour ceux de Trey et de la cité de la Reine Berthe.

Les classes du collège de Corcelles ont réalisé une fresque dans la cour d'école, qui fut inaugurée en grande pompe à l'occasion de la fin l'année scolaire 2017-2018 (Photo ci-dessous). Ce fut l'occasion pour



⁴ De l'ISJM (Institut suisse jeunesse et médias

⁵ Gymnase intercantonal de la Broye à Payerne

la Conseillère municipale corçalline en charge des écoles, Madame Nicole Rapin (photo ci-dessus), de remercier les protagonistes qui ont permis cette œuvre et féliciter tout particulièrement les élèves pour leur travail.

En septembre, l'ASIPE a proposé aux élèves enclassés à Corcelles-près-Payerne, sur demande des enseignants, de mettre en place des devoirs surveillés. Seuls deux enfants se sont inscrits, dont le besoin s'oriente davantage vers des appuis que vers des devoirs surveillés. Dès lors, le CoDir a décidé de ne pas ouvrir une classe pour les devoirs à Corcelles-près-Payerne.

Durant le second semestre 2018, une seule salle a été ouverte pour les devoirs surveillés à DLT. Pour l'année scolaire 2017-2018, en moyenne 14 enfants, sur quatre jours de la semaine suivaient les devoirs surveillés. Pour 2018-2019, ils sont 16, répartis sur trois jours par semaine. Depuis le mois d'août, le vendredi a été fermé en raison de la demande très faible, ce qui reste compatible avec l'article 23 al.1 RLEO qui demande à ce que des devoirs surveillés soient proposés, durant au moins trois jours ouvrables.

Pour la première fois, l'établissement a effectué un exercice d'évacuation dans les différents bâtiments qu'elle occupe. Ceci permet à la fois d'entraîner le personnel et les élèves, ainsi que de mettre en évidence des points à améliorer sur le plan technique.

L'ASIPE a participé financièrement à former tous les enseignants de cet établissement au premier secours lors d'une journée pédagogique en octobre.

10. Etablissement secondaire de Payerne et environs

Au 31 décembre 2017, 660 élèves fréquentaient l'établissement secondaire.

Depuis plusieurs années, les enseignants de musique cherchaient à obtenir un piano à queue, dont le prix est relativement élevé. Le 5 juin, le rêve est devenu réalité grâce à la collaboration entre l'Association des anciens élèves et amis du collège de Payerne et l'ASIPE, qui ont acquis le précieux instrument.

Une cérémonie a permis, grâce à deux élèves virtuoses de l'établissement secondaire, de constater les qualités du piano et de se réjouir du bel anniversaire de l'association des anciens élèves avec ses 90 printemps.



11. Camps et sorties scolaires

Suite à la décision du Tribunal fédéral sur le thème de la participation financière des parents aux camps, le Comité de direction a étudié différentes variantes pour permettre de maintenir des camps scolaires, tout en ayant un impact financier acceptable.

En raison de l'attente d'une décision du département, la variante n'a pas été implémentée en 2018, mais le sera en 2019. Une provision au bilan a été constitué dans ce but.

12. Service médical et dentaire

La nouvelle infirmière scolaire pour le primaire a remis à jour toutes les pharmacies à disposition du corps enseignant qui sont utilisées lors des sorties et camps. Une collaboration étroite s'est installée entre l'infirmière et la direction de l'ASIPE dans le dessein d'échanger des expériences, notamment avec le parascolaire.

Le médecin scolaire, le Dr Peter Carp a annoncé à l'ASIPE en juillet la fin de son activité pour la fin de l'année scolaire 2018-2019. L'actuelle cheffe de clinique pédiatrique de l'hôpital de Payerne, la doctresse Maude Simone, devrait reprendre ce mandat en 2019.

Le dépistage dentaire est pratiqué par la clinique dentaire « Dentalys » à Payerne et un cabinet privé selon les classes d'âge.

Une rencontre a eu lieu en mai avec les partenaires afin de clarifier les prestations, notamment les différences entre le dépistage et le diagnostic.

Selon le « Cahier des charges pour la médecine dentaire scolaire et les dépistages dentaires » de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, dans le cadre du dépistage, les élèves peuvent être envoyés chez leur dentiste afin de faire un diagnostic plus précis, notamment à l'aide de radiographies.

13. Conclusions

Le Comité de direction termine ce rapport en adressant ses vifs remerciements à tous les acteurs, particulièrement les collaboratrices et collaborateurs de l'ASIPE, faisant fonctionner et vivre le milieu scolaire et parascolaire, permettant ainsi à nos enfants une scolarité de qualité et dans les meilleures conditions possibles.

Payerne, le 8 mars 2019.

Au nom du Comité de direction :

Le Président :			Le Directeur :
	Julien Mora		Pierre-Alain Lunardi

